KANGURA

Nº 5

100 FRW



Perefe wa Gisenyi avugwaho byinshi muri iki gihe.

Nyakwigendera NIYITEGEKA Bernard yaba yarazize akarengane!



URUPFU RWA NYAKWIGENDERA NIYITEGEKA BERNARD WARI SUPEREFE WA NGORORERO RWATEYE BENSHI KWIBAZA.



MUSEVENI N'INKOTANYI ! BIRABE IBYUYA BYA « KENYA TIMES ».

HANGIMANA NA MUTSINZI AHO BO NI SHYASHYA?

BIMENSUEL INDEPENDANT
RÉDACTION GISENYI INFO. B.P. 19
GISENYI

Abonnement annuel : 1 000 FRW
Afrique 2 000 FRW
Europe 2 500 FRW
Sur cpte BCR - 14273/14 KIGALI

8. Fondement juridique de l'assistance internationale.

Les pays amis qui sont venus en aide au Rwanda en envoyant hommes ou matériel (Belgique, France, Zaïre), l'ont fait dans le cadre des accords bilatéraux de coopération les liant au Rwanda. Les troupes qui sont au Rwanda en provenance de ces pays sont là pour une assistance humanitaire en vue d'assurer la sécurité des ressortissants de ces pays et garantir le cas échéant, leur rapatriement volontaire et provisoire. Par ailleurs, en vertu de l'article 51 de la charte des Nations-Unies le Rwanda a le « **droit naturel de légitime défense individuelle ou collective** » en cas d'agression armée. En outre la charte de l'OUA impose à tous ses états membres de défendre la souveraineté des Etats africains ainsi que leur intégrité territoriale *(art. 11,0; art. III, 2, 3)*.

9. Position des pays voisins dans ce conflit.

Dans le cadre de la politique de bon voisinage, les pays frères qui entourent le Rwanda lui ont spontanément manifesté leur soutien.

— **Burundi** : a promis de surveiller sa frontière afin d'empêcher une infiltration éventuelle des agresseurs par son territoire.

— **Tanzanie** : a stoppé le refoulement des émigrés rwandais irréguliers qui s'étaient installés sur son territoire, ceci pour éviter toute confusion entre ceux-ci et les agresseurs. A aussi promis de contrôler la frontière commune pour éviter toute infiltration.

— **Zaïre** : Surveillance de ses frontières et envoi d'un contingent de 500 hommes pour la même mission humanitaire.

— **Uganda** : condamne l'agression et qualifie de « **déserteurs** » les éléments de son armée combattant aux côtés des réfugiés rwandais eux-mêmes enrôlés dans cette même armée avec à la tête, le général major Fred RWIGEMA, l'une des personnalités les plus haut gradées des forces armées ugandaises. Le matériel militaire lourd et léger a été « volé » selon le gouvernement ugandais, de son armée. Quand on sait cependant que tout ce convoi de plus de 10.000 hommes a traversé de jour tout un territoire, il y a lieu de se poser des questions...
Par ailleurs, sur le front au nord-est, les assaillants portent l'uniforme de l'armée ougandaise.

Après deux rencontres des Présidents rwandais et ugandais qui se sont vus aux Etats-Unis après l'attaque, les assurances ont été données par le Gouvernement ugandais que la frontière entre les deux pays allaient être verrouillée pour empêcher l'infiltration de nouvelles troupes et que si jamais les « **rebelles** » rentraient en Uganda, ils seraient poursuivis par la justice ugandaise. L'Uganda propose aussi au Rwanda une rencontre au sommet pour étudier la façon de mettre fin à cette agression. Mais en attendant que toutes ces promesses se matérialisent, la guerre continue, les agresseurs sont renforcés par d'autres recrus de l'armée ugandaise et continuent de recevoir des renforts. Certains leaders des agresseurs, en l'occurence le général Fred Rwigema et le major Bayingana continuent à se promener librement en Ouganda y compris à Kampala. Le Gouvernement rwandais a attiré l'attention du Gouvernemant ugandais sur cette situation qui permet d'apprécier le soutien ferme que l'Uganda continue à réserver à une partie de son armée qui a attaqué le Rwanda.

NDLR : Cet article a été rédigé alors que la mort de Fred RWIGEMA et de BAYINGANA n'était pas encore annoncée officiellement.

IBYA KAMINUZA Y'I MUDENDE BIKWIYE GUKURIKIRANIRWA HAFI.

Mu gihe iby'inyangarwanda byari bikomeye hafashwe benshi; ibyitso koko ariko harimo n'abere ubu barekuwe. Ariko ntibirarangira, kuko dukomeje gutahura ibyitso byakomeje kwiyoberanya.

Dore nawe Ruzibiza Lakira, umwarimu muri kaminuza i Mudende, wavukiye ku Nyundo, agahungira muri Zayire i Masisi aho yakoze uko ashoboye akabona ubwenegihugu bwa Zayire, azwiho kugambanira u Rwanda.

Akigera muri kaminuza y'i Mudende, Ruzibiza yagizwe ushinzwe kugenzura amadosiye y'abanyeshuri (registraire). Ibintu ntiyatinze kubizambya mu gukoresha icyenewabo n'ivangura ry'amoko. Nko mu ishami ry'ubukungu n'ubutegetsi (gestion et administration) ntawashoboraga kwigamo adafite amanota 55% ku bafite impamyabushobozi yo muri Zayire na 60% ku bafite impamyabushobozi yo mu Rwanda! Ruzibiza we rero mu kuviringa yemerera abatujuje ibyo byangombwa.
Ahubwo nyine we agahera ku bwoko mu gutanga imyanya. Kuba ayo mafuti yarabonwaga na bose byatumye ahindurwa agirwa ushinzwe ibibazo by'abanyeshuri (service aux étudiants) ari we nyine ushinzwe ibyo kugenzura amarangamuntu y'abanyeshuri, kubaha amacumbi, kugenzura impapuro z'inzira (passeport) ku banyamahanga, niwe ugenzura umwuka mwiza cyangwa mubi uri mu banyeshuri. Ni nawe wagombaga gufata iya mbere mu kuvumbura ibyitso mu banyeshuri kandi byarimo koko! Ahubwo we yafashe iya mbere ahunga rugikubita agana iya Zayire.

Igihe kaminuza yafataga icyemezo cyo kohereza abanyeshuri iwabo, Ruzibiza we yari yarambutse kera yambukanye n'abanyeshuri batatu n'umwarimu witwa Manzi. Uwo Manzi akaba yarivugiye ubwe mu gifaransa ngo inkotanyi nizize (qu'ils viennent) igihe amaradiyo y'amahanga yabeshyaga ko hasigaye km 70 ngo zigere i Kigali.

Ruzibiza yagiye yemeje ubuyobozi bwa kaminuza ko agiye muri misiyo ariko yageze i Goma akorerayo amarorerwa; ku buryo na Recteur wa kaminuza y'i Mudende yagiye kumushaka akamubura.

EDITORIAL

MUSEVENI N'INKOTANYI. BIRABE IBYUYA BYA « KENYA TIMES ».

Ntabwo bihagije kubwira Abanyarwanda ngo ibinyamakuru byo mu mahanga birimo gukwirakwiza ibihuha ku Rwanda rwacu. Abanyarwanda bose bakeneye no kumenya ibyo bihuha ibyo ari byo. Dore nk'ikinyamakuru « Kenya Times » cyo muri Kenya nyine cyasesenguye inkomoko z'ibitero by'Inkotanyi ndetse n'impamvu z'itsindwa ryazo. Ngo Perezida Yoweri MUSEVENI yaba yari abifitemo uruhare rukomeye.

Muri « Kenya Times » yo kuwa kane, tariki ya 8 Ugushyingo 1990 bavuze ko Abagande nyabo bavuga ko Yoweri MUSEVENI ari umunyamahanga mu gihugu cyabo. Bamwe bamwita ngo ni Nyarwanda, abandi ngo ni Muhima, naho abandi ngo ni Tutsi. Ngo MUSEVENI we yiyemerera ko ari uwo mu bwoko Hima. (Hagati aho muri icyo kinyamakuru bitiranya «Nyarwanda» na «Tutsi», mbese nk'aho Abatutsi bose aho bava bakagera ari Abanyarwanda ! !)

Ngo Yoweri MUSEVENI yatangiye guharanira ubutegetsi bwa Uganda mu w'i 1980, ubwo yiyamamazaga hamwe na Milton Obote. Ibarura ry'amajwi ryarabaye maze MUSEVENI arumirwa, nibwo afashe inzira igana ishyamba, atangira gukotanira ubutegetsi akoresheje ingufu z'imbunda. Aho mu ishyamba yajyanye na bamwe mu bo bita « Nyarwanda », dore ko nabo ngo Milton Obote yari abamereye nabi. MUSEVENI n'abo ba «Nyarwanda», bafashijwe na Libiya, bahiritse Obote mu w'i 1986. Icyakora ngo agace k'u Bugande bw'amajyaruguru, nk'ahitwa Gulu, ntabwo MUSEVENI yari yahanesha neza neza.

Amaze gufata ubutegetsi, imyanya myiza mu buyobozi yayihaye abamufashije kubufata. Ngabo ba Général Major MUGISHA, akaba mwene MUNTUWERA (ngo wo mu Rwanda). Ngabo ba Major KAGAME (bita « Pilato » ngo kuko ari nk'ingegera), ngo akaba uw'i Gatsibo muri Byumba.

Nguwo Général Major nyakwigendera RWIGEMA Fred, nguwo Dogiteri Major nyakwigendera BAYINGANA, Augustin ngo uvugana na Perezida MUSEVENI wenyine, tutibagiwe na Petero KABATSI.

Abo batware-hima bose ngo bateye abandi bagande guhangayika. Ndetse ngo Abagande benshi birukanwe mu turere bari batuyemo bimukira aba «Nyarwanda-Hima». Abagande ngo bavuga ko MUSEVENI agaragaza ko ubwoko bwe buruta andi moko, ku buryo na n'ubu batariyumvisha impamvu abo « Nyarwanda » baba barateye u Rwanda kandi ari bo bafashwe neza ku ngoma ya MUSEVENI.

Ikinyamakuru « Kenya Times » cyasobanuye ko abo batware-hima ubu bari mu ntambara itoroshye i Kampala kubera ko abandi bagande batabishimiye. Ubwo MUSEVENI ngo akaba yarifuzaga ko i Kigali habaho Leta ibashyigikiye, ikaba yabatabara biramutse bibakomeranye. MUSEVENI rero ngo yazirikanye ukuntu yanesheje Idi Amin na Milton Obote abona ko n'u Rwanda arufashe bitamugwa nabi. Mbese ngo ingabo z'u Rwanda zari izo kuzajya zimufasha kuzibya Abagande batamworoheye, dore ko yari kuba ari umukuru w'u Bugande na ka Rwanda.

Icyo kinyamakuru cyakomeje ko mu gutera u Rwanda MUSEVENI atashoboye kumvikana n'umugaba we w'igitero Fred RWIGEMA. MUSEVENI ngo we yifuzaga ko hagabwa igitero cy'Inkotanyi ibihumbi icumi, byose ku rugamba rumwe. RWIGEMA we yashakaga ko zakwigabamo imitwe ibiri, zigaterera rimwe ahantu hatandukanye. Ayo macakubiri ngo yaba ari imwe mu mpamvu zatumye Inkotanyi zitsindwa. Andi macakubiri yabaye hagati ya RWIGEMA wifuzaga gufata burabyo Kigali na Major BAYINGANA ngo wifuzaga intambara y'urusorongo, dondi dondi, ngo buhoro buhoro nibyo byari kunesha HABYARIMANA.

(Ibi twabigereranya n'andi macakubiri yasohotse muri « Jeune Afrique n° 1559 yo kuwa 14 — 20/1990 yo yari hagati ya RWIGEMA na bamwe mu Nkotanyi ze.

azaturana n'abo anesheje. Izindi Nkotanyi zo ziti reka da! Ziti abazaducika tutaberetse ibyobo, nibura bazabe impunzi nk'uko turi zo).

Ikinyamakuru « Kenya Times » nticyarekeye aho kubeshya. Cyongereye ho ko ngo muri rya joro rishyira uwa gatanu Ugushyingo, ngo MUSEVENI we yari yatangiye umunsi mukuru yishimira itsinda ry'Inkotanyi. Ngo aho amenyeye ko yihuse, nibwo ku itariki ya 7 z'uko kwezi yohereje izindi ngabo za N.R.A. (ariko zo ngo zari abarikiri) hamwe n'ibiribwa n'intwaro, abinyuza i Rwempasha ngo bize gutera inkunga ingabo za RWIGEMA.

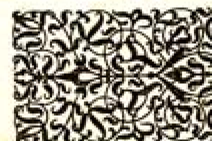
Hagati aho ngo ingabo za RWIGEMA zo zari zageze mu Mutara, zirara mu bagore no mu nka ziragavura biratinda, kugeza ubwo izacu ziziguye gitumo zikazitsemba. Icyo kinyamakuru gikomeza kivuga ko RWIGEMA yari yatorewe i Kampala kuba Perezida wa Repubulika ya gatatu mu Rwanda. Amarangamuntu mashya y'abanyarwanda b'icyo gihe cyari kuza ngo yari yateguwe, mbese ngo ntacyari gisigaye uretse gusukura igihugu cyabo. « Kenya Times » irangiza ibihuha byayo ivuga ko icyemeza ko MUSEVENI yari ashyigikiye Inkotanyi ari uko yagize mwene se Mr Salim Saleh umukuru w'Inkotanyi kugira ngo asimbure nyakwigendera Frederiko RWIGEMA.

Basomyi rero, tubibatekerereje uko byatugezeho mu rurimi rw'icyongereza muri « Kenya Times » yo kuwa kane tariki ya 8 Ugushyingo 1990. Muzashishoze neza mumenye ukuri kwaba kwihishemo.

Murakoze.

MUSAFILI Hilde.

Gisenyi



LA VERITE SUR L'INVASION DES REBELLES TUTSI AU RWANDA.

Les étudiants rwandais de l' Université Laval 7 octobre 1990

1. LA MONARCHIE TUTSI (13ème siècle)

Les premiers habitants du Rwanda furent les TWA, suivis des HUTU (7ème siècle).

Longtemps après, les TUTSI se sont infiltrés et ont rapidement conquis le pouvoir par un système de vassalité basé sur la vache.
Le pouvoir fut monarchique et féodal, et les autres ethnies furent réduites à la servitude: corvéables à souhaits et exploités sans merci.

Le régime fut opprimant et sanguinaire. Par exemple, la reine mère KANJOGERA, pour se lever de son siège, s'appuyait sur deux épées plantées dans les épaules de deux gamins HUTU !

2. PERIODE FEODO-COLONIALE.

La colonisation a renforcé et systématisé l'exploitation des masses HUTU par les seigneurs TUTSI.
Le système d'exploitation agricole initié par les colons a renforcé les travaux forcés (accompagnés de coups de bâtons) au service des seigneurs TUTSI.

3. 1957 : REVEIL DE LA MAJORITE OPPRIMEE

En 1957, les HUTU ont pris conscience du droit de tout citoyen de s'épanouir et de vivre décemment.

En 1959, la révolution sociale aboutit à l'abolition de la monarchie et conduit à l'avènement de la République.

Le roi et ses fanatiques, qui ne pouvaient pas supporter l'égalité entre les citoyens, ont préféré s'exiler vers les pays voisins dont l'Uganda. Depuis lors, ils n'ont jamais cessé de troubler l'ordre intérieur par des expéditions armées et par toutes sortes de calomnies et de diffamations visant à isoler le Rwanda sur le plan international.

4. 1962: INDEPENDANCE, AVENEMENT DE LA PREMIERE REPUBLIQUE

Les TUTSI restés au Rwanda ont vécu en harmonie avec les deux autres ethnies, avec lesquelles ils partagent du reste la même culture, même langue, mêmes mœurs; et conclurent des mariages entre elles.

Tout le peuple a participé au développement du pays. Cependant, des extrêmistes TUTSI de l'extérieur en s'appuyant sur certains TUTSI de l'intérieur du pays ont fomenté des troubles qui visaient à destabiliser la paix intérieure et introduire une monarchie féodale oppressive.

5. 1973 : DEUXIEME REPUBLIQUE

Début 1973, la paix et l'unité sont encore menacées.

La deuxième République est venue pour restaurer les idéaux de la première République, mettant l'accent sur la paix, l'unité nationale et le progrès.

Soucieux du fait que le progrès est l'affaire de tout le peuple, la 2ème République a été caractérisée par l'établissement d'un équilibre ethnique et régional dans tous les secteurs d'activité. Il y eut même une discrimination positive envers les TUTSI.

5.1. HYPOCRISIE TUTSI

L'hypocrisie et l'esprit de domination des extrêmistes TUTSI semblent sans limite : alors que ceux qui sont restés à l'intérieur du pays se sont caractérisés par une falsification de leur identité pour occuper, en plus des places leur garanties par l'équilibre régionale et ethnique, une partie des places revenant aux HUTU, les réfugiés rwandais n'ont jamais eu honte de continuer à mentir sciemment que l'ethnie TUTSI était discriminée. Ils sont pourtant bien représentés dans tous les secteurs. Voici quelques exemples :

— Membres du Comité Central du MRND, du gouvernement, du parlement et autres postes de haute direction :

KARENZI Pierre Claver, NTASHAMAJE Antoine, MULINDANGABO Ambroise, KATABARWA André, KARANGWA Joseph, RUHASHYA Epimaque, NGOBOKA Cyriaque, KAZARE Faustin, KABANO Augustin, GATERA Geoffory, ... pour ne citer que ceux-là.

— Ils sont quasiment dominants dans le secteur économique du pays.

Citons quelques noms bien connus dans le commerce : KAJEGUHAKWA Valens, MAJYAMBERE Silas, RWIGARA Assinapol, SISSI Evariste, SHAMUKIGA Charles, SEBERA Antoine, RWEMALIKA Eustache, GACUKIRO Jean Baptiste, MUNYAGASHEKE Isaac,... pour ne citer que ceux-là.

Contrairement aux informations diffamatoires couramment véhiculées par les réfugiés rwandais, les TUTSI sont très bien représentés dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Les statistiques sont disponibles pour quiconque veut les consulter. Nous sommes très fiers de les voir représentés dans les universités canadiennes comme boursiers du gouvernement rwandais.

6. OCTOBRE 1990: INVASION DU TERRITOIRE RWANDAIS PAR LES TUTSI DE L'UGANDA.

Profitant de leur situation socio-économique et politique dans le pays, certains TUTSI ont détourné les deniers publiques pour financer une rébellion extérieure constituée de groupements de réfugiés dont la grande majorité est membre de la NRA, l'armée de libération ougandaise. Il y a d'ailleurs lieu de se demander si ces anciens réfugiés fermement installés et intégrés dans la population ougandaise depuis 30 ans jusqu'à faire partie de l'armée nationale de l'Ouganda peuvent encore être considérés comme les rwandais.

Quant aux quelques HUTU dont les réfugiés se servent pour faire croire à la communauté internationale que l'attaque du 1er octobre 1990 n'est pas une affaire des seuls réfugiés TUTSI, il faut les connaître pour comprendre le motif de leur alliance aux réfugiés. Il n'est donc pas surprennant que le nom de KANYARENGWE Alexis qui meurt de nostalgie du pays après s'être exilé sans famille après l'échec de tentative de coup d'Etat en 1980, soit chanté tout haut. Et pourtant les auteurs de ce coup d'Etat reprochaient au Gouvernement du Président HABYARIMANA de favoriser les TUTSI. Ce sont ces mêmes personnes qui, curieusement se sont ralliés du côté des réfugiés TUTSI.

Le cas de Monsieur BIZIMUNGU Pasteur est aussi flagrant. Directeur

Général de la Compagnie rwandaise de distribution d'eau et d'électricité (un poste stratégique au Rwanda), il a profité de sa place pour financer l'invasion aux frais du pays et s'est évadé (vers l'Ouganda) quelques semaines avant l'attaque, en compagnie des grands commerçants renommés, dont MM. MAJYAMBERE Silas et KAJEGUHAKWA Valens. Il ose maintenant se proclamer, au nom des envahisseurs, comme le gourou de la démocratie au Rwanda.

Cette rébellion est destinée à réinstaurer la monarchie féodale d'avant 1959, et ainsi exclure la majorité HUTU de la vie nationale.

Les conséquences de la guerre actuellement en cours sont nombreuses :

— Perte des vies humaines et de biens matériels ;
— Pénurie des denrées alimentaires et de carburant ;
— Sabotage de l'économie nationale ;
— Rupture de la cohésion sociale à laquelle on etait parvenue, etc...

7. VIVE LA PAIX AU RWANDA

La paix et l'unité rwandaises doivent être rétablies dans les plus brefs délais et sans conditions. Quelles que soient les raisons (fausses d'ailleurs) avancées par les réfugiés pour attaquer le Rwanda, ce n'est pas par les armes qu'ils pourront résoudre leur problème.

IL N'Y A PAS DE PAIX PAR LA GUERRE.

NOTE SUR L'AGRESSION DU RWANDA.

1. Nature de l'agression.

Il s'agit d'une agression extérieure et non d'un conflit interne comme certains le prétendent voulant coller à cette guerre le caractère de libération contre un régime soi-disant corrompu pour décourager l'assistance internationale. Les agresseurs viennent de l'extérieur et comprennent beaucoup d'éléments étrangers.

2. Composition et armement des assaillants

Les assaillants sont anciens réfugiés rwandais membres de l'armée ugandaise et des éléments ugandais membres de cette même armée. Ils sont venus de l'Uganda par Kagitumba, région du Mutara, dans le nord-est du pays. Ils sont équipés d'armements lourds et sophistiqués comprenant entre autres des véhicules blindés, des auto-mitrailleuses, des mortiers et des canons sans recul. Ils avaient aussi acheminé clandestinement sur Kigali auparavant, des armes tant lourdes que légères et des quantités de munitions ainsi que des moyens de communication (radio émetteur-récepteurs). Toute cette armada était cachée chez des complices rwandais parmi lesquels trois officiers. Elle a été utilisée dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990 dans une tentative pour prendre la capitale du Rwanda.

3. Objectifs et visées des assaillants

Il va sans dire que cette organisation terroriste n'a d'autre visée que l'instauration d'un «**Régime minoritaire**» incarnant un **Féodalisme à visage moderne** remettant ainsi en question les acquis de la révolution sociale du peuple

— Aussi nous pensons que parmi les plans rwandais machiavéliques de cette «**oligalchie féodale**» était de provoquer une guerre civile au Rwanda en soulevant la population rwandaise contre institutions normalement établies et en les dressant les unes contre les autres.

— Le peuple rwandais qui reste attaché à la paix et à l'unité nationale a vu clair et a accordé une coopération totale à l'armée dans le maintien de la sécurité, dans le dépistage des agresseurs infiltrés surtout dans la capitale et en participant au démantèlement du réseau de caches d'armes (plus de 20 cashes ont été trouvées dans la capitale). Par ailleurs le Gouvernement rwandais a décidé de porter la question au Conseil de Sécurité des Nations Unies, mettant ainsi en cause le Gouvernement ougandais qui, tout en prétendant condamner l'agression, continue à organiser le recrutement, les ravitaillements et les renforts de ces agresseurs membres de son armée régulière. Il est donc maintenant clair que le Président ougandais Yoweri Museveni soutient sans détour les forces rebelles qui ont attaqué le Rwanda dans le but de les aider à réinstaller un gouvernement minoritaire au Rwanda.

4. Evolution de la situation

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990, les agresseurs se sont attaqués aux positions rwandaises stratégiques de la capitale et ont été mis hors d'état de nuire. Les combats se poursuivent au Mutara et l'ennemi recule. Les combats ont fait jusqu'ici 1000 morts parmi les assaillants, 30 dans les rangs de l'armée rwandaise. Mais la chasse aux infiltrés et à leurs complices...

5. Nature des arrestations

Ont été arrêtés : les assaillants que la population et l'armée ont délogés de leurs caches chez des complices ;

— Les complices détenant les armes ou abritant les assaillants ;
— Toute personne sur laquelle des présomptions sérieuses pesaient ;

Une commission spéciale a été mise sur pied pour examiner tous les cas afin que les innocents qui seraient pris dans les filets soient libérés et les coupables traduits devant la justice.

6. Etat de siège

L'état de siège a été décrété conformément à la loi en vigueur au Rwanda et n'est appliqué que pour régulariser la situation qui requiert des mesures spéciales de sécurité pour permettre à l'armée de procéder aux perquisitions chez les suspects et en vue de permettre également au Conseil de guerre, et à la Cour martiale de siéger en vue de juger les coupables. Néanmoins l'état de siège n'empêche pas la vie de continuer normalement sur l'ensemble du pays y compris la capitale. Il s'entend aussi que par souci de sécurité, certaines mesures de restriction ont été imposées en vue de sauvegarder l'ordre public. C'est le couvre-feu de 19 h 00 à 5 h 00, interdiction aux taxis de circuler, permis de circuler d'une préfecture à une autre.

7. Préoccupation du Gouvernement rwandais face au problème des réfugiés.

Le Gouvernement rwandais ne s'est jamais départi de son devoir de défendre les droits de ses citoyens y compris les réfugiés qu'il considère comme rwandais à part entière et dont il n'a cessé de rechercher des

de teneur qui avait été lancée par le régime féodal tutsi et qui visait; en vue d'étouffer le mouvement démocratique dans l'œuf, la liquidation de tous les leaders hutus des partis démocratiques, et bon nombre d'entre eux ont été assassinés. Par exemple les féodaux tutsi plus particulièrement après que leur parti UNAR ait échoué au Référendum du 25 septembre 1961 au profit du parti MDR Parmehutu, n'est en soi que le refus d'adhérer aux institutions démocratiques mises en place sur la supervision des Nations Unies.

Toujours animés du souci de reprendre le pouvoir par la force malgré l'orientation politique clairement choisie de la façon la plus démocratique par la population, ces extremistes féodaux n'ont jamais voulu rentrer paisiblement dans leur pays. C'est un problème qui a certes assez duré compte tenu de sa délicatesse mais il faut regretter que les intéressés eux-mêmes n'ont pas saisi la perche chaque fois leur tendue par les autorités rwandaises. Déjà en mars 1962, un appel fut lancé à l'adresse des réfugiés les invitant « **à revenir au Rwanda pour participer à l'essor démocratique de leur pays** » *(Président Kayibanda, le 16 mars 1962)*.

— Malheureusement, force est de constater qu'au lieu de répondre raisonnablement à cet appel, certains réfugiés orchestrèrent des actions terroristes généralisées destinées à renverser le régime démocratique républicain par la force, on enregistrera de 1962 à 1967, 36 incursions à caractère terroriste dont la plupart furent profondément meurtriers.

— Le Gouvernement rwandais, soucieux de sauvegarder les droits de son peuple ne s'est pas découragé face à ces réactions négatives de certains radicaux parmi les réfugiés. Le 28 janvier 1964, un second appel eut lancé aux réfugiés les invitant à nouveau « **rentrer pacifiquement ou à s'installer définitivement dans les pays qui les hébergeaient, en obéissant aux lois et réglements des autorités de ces pays** ». *(Voir discours du Président Kayibanda en annexe)*.

— Malgré ces appels répétés du Gouvernement rwandais, les campagnes militaires perpétrées contre le Rwanda par les réfugiés extremistes et leurs adeptes se poursuivirent jusqu'en 1967.

— **En 1967** un décret présidentiel fixait les modalités du rapatriement volontaire des réfugiés qui voulaient rentrer au pays. Ceux qui l'ont fait ont été réintégrés au sein de la population rwandaise mais ceux qui sont restés n'ont pas été des « **laissés pour compte** » car depuis lors jusqu'à nos jours le Rwanda n'a cessé de considérer la question comme préoccupante et à y chercher des solutions.

— A partir de 1973, le Gouvernement de la IIème République notamment, pronant la paix et l'unité du peuple, a mis fin à toute tendance séparatiste ethnique ou régionale.

— Pour asseoir ces principes, le Président Habyarimana fonda en juillet 1975, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (Le MRND).
C'est grâce à ce mouvement que le peuple rwandais encadré, va acquérir toute une maturité politique qui se traduit aujourd'hui par sa volonté de tolérance, de l'autodéveloppement, du bon voisinage et de solidarité.

— Les événements actuels surviennent pendant que les négociations pour la résolution de ce problème des réfugiés rwandais entamés depuis plusieurs années avec le Gouvernement ougandais s'acheminaient vers leur aboutissement.
En effet, conscient que le Rwanda à lui seul ne détient pas la clé de la problématique, les pays voisins et organismes internationaux ont été associés à la recherche d'une solution durable à ce problème.

— C'est en tout réalisme que le Rwanda a proposé aux intéressés trois axes de solution :

1° Continuer le rapatriement volontaire
2° Recourir à la naturalisation volontaire dans les pays d'accueil.
3° Libre établissement dans les pays d'accueil avec leur accord.

— L'invasion armée que subit le Rwanda pour le moment survient alors qu'en collaboration avec le HCR, il allait procéder à une identification des réfugiés vivant en Uganda pour déterminer selon le choix de chaque individu, ceux qui étaient candidats au rapatriement et ceux qui optaient pour la naturalisation.

— En tout réalisme également, le Rwanda n'a jamais caché à tous les réfugiés voulant rentrer, les problèmes auxquels ils devraient faire face compte tenu de la situation socio-économique que connaît le pays.

— Le Rwanda ne peut donc que regretter cette attitude irresponsable d'une poignée de réfugiés assoiffés du pouvoir et soutenus par le gouvernement ougandais qui ont induit leurs frères en erreur sous prétexte de combattre pour leur cause. Ce sont encore ces irresponsables, qui, malicieusement, entretiennent une propagande tapageuse sur les tribunes internationales aves les slogans pseudo-démocratiques pour émouvoir l'opinion publique en discréditant le Gouvernement rwandais.

— Aussi, il est de son devoir d'attirer l'attention de la communauté internationale surtout de l'ONU, de l'OUA et du HCR sur les conséquences d'une telle barbarie sur l'évolution des négociations en cours avec les instances habilitées. En conséquence, le Gouvernement rwandais prie l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et le HCR pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour ramener les réfugiés radicaux à la raison. En effet ce n'est par la convention des Nations-Unies de 1951 et son protocole de 1967 ainsi que la convention de l'OUA. De 1969 régissant les aspects propres aux réfugiés africains, qui permettront de trouver une issue heureuse au problème des réfugiés rwandais. Cela risque plutôt de provoquer un autre flux de réfugiés. Le Gouvernement rwandais prie avec la même insistance le Gouvernement ougandais de contrer les attaquants qui partent de son territoire et de faire cesser tout recrutement de nouveaux agresseurs dans son armée ainsi que leurs approvisionnements.